

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU MERCREDI 29 MARS 2017**

Convocations adressées le mercredi 22 mars 2017

Nombre de délégués titulaires présents : 52

Nombre de délégués votants : 54

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Monsieur Philippe BRIAND, Président, Madame Marie-France BEUFILS, Messieurs Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Alain GUILLEMIN, Vice-présidents, Madame Corinne CHAILLEUX, Messieurs Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Jacques LE TARNEC, membres du Bureau, Mesdames Sophie AUCONIE, Martine BELNOUE, Christine BEUZELIN, Françoise DESROUSSEAUX, Florence DRABIK, Sandrine FOUQUET, Martine GARRIGUE, Aude GOBLET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Francine LEMARIE, Nadine NOWAK, Danielle PLOQUIN, Martine POTEL, Dominique SARDOU, Nathalie SAVATON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Nathalie TOURET, Barbara DARNET MALAQUIN, Messieurs Christophe BOUCHET, Christian BRAULT, Jacques CHEVTCHENKO, Thibault COULON, Gérard DAVIET, Emmanuel DENIS, Michel GILLOT, Jean-Paul LAUNAY, Yves MASSOT, Jean-Marc PICHON, Vincent TISON, Didier VALLEE, délégués communautaires.

Titulaires absents excusés :

Michèle LAUNAY a donné pouvoir à Didier VALLEE, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Alain GUILLEMIN, Cécile JONATHAN.

Désignation de Madame Sophie AUCONIE en qualité de Secrétaire de séance.

C 17/03/01–INSTITUTIONS - ADHESION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à la coordination nationale des Conseils de Développement,
- **DESIGNE** le Président du CODEV comme représentant du Conseil de Développement auprès de la coordination nationale des conseils de développement,
- **AUTORISE** le versement de 2 954 euros au titre de la cotisation 2017.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/01BIS–INSTITUTIONS - DESIGNATION REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AFP-CFA .

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** pour siéger au conseil d'administration de l'association AFP-CFA les deux représentants suivants :

Mme Nadine NOWAK et Monsieur Thibault COULON.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/02–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017, DES ARRETES N°A2017-01 A A2017-28 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER 2017.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Par délibération en date du 30 janvier 2017, le Conseil communautaire a décidé de confier au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/03–FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET TRANSPORT - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET CREMATORIUM.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE ET ARRETE** les résultats de l'exercice 2016 du Budget principal, du Budget transport et du Budget de l'assainissement tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Président et attestés par Monsieur le Trésorier municipal.

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2016 du Budget crématorium tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire de Tours et attestés par Monsieur le Trésorier municipal.

- **REPORTE** par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017 du Budget principal, du Budget transport, du Budget de l'assainissement et du budget du crématorium.

- **S'ENGAGE** si les comptes administratifs font apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation aux budgets primitifs 2017 à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote des comptes administratifs et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/04–FINANCES - VOTE DES TAUX DE FISCALITE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **FIXE**, comme suit, pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

- Cotisation foncière des entreprises :	23,37 %
- Taxe d'habitation :	8,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	2,18 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	8,78 %

Vote à l'unanimité.

C 17/03/05–FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Rapporteur : Monsieur GATARD, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** au titre de l'exercice 2017, les budgets suivants :

- le budget Principal,
- le budget annexe Transport,
- le budget annexe de l'assainissement,
- le budget annexe de l'eau potable,
- le budget annexe du crématorium,

- **ADOpte** les autorisations de programme se rapportant à l'ensemble de ces budgets pour l'exercice 2017,

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits aux Budgets primitifs 2017 et ainsi votés pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligatoires, et/ou emprunts classiques : taux fixe ou taux variable, et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente ans ;

Les index de référence des contrats d'emprunt pourront être les suivants :

- Taux interbancaires zone euro :
 - l'EONIA
 - l'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires :
 - TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Vice-Président, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits aux budgets, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur Vice-Président, dans le cadre des réaménagements de dette à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, avec la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à allonger la durée du prêt, à modifier la périodicité et le profil de l'amortissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur Vice-Président à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires, ainsi qu'à refinancer ces opérations.

Vote à la majorité.

Budget principal : 1 vote contre (Monsieur Emmanuel DENIS), 2 abstentions (Messieurs Vincent TISON et Didier VALLEE),

Budget transport : 2 abstentions (Messieurs Vincent TISON et Didier VALLEE),

Budget assainissement : 2 abstentions (Messieurs Vincent TISON et Didier VALLEE),

Budget eau potable : 2 abstentions (Messieurs Vincent TISON et Didier VALLEE).

C17/03/06–ADMINISTRATION GENERALE - MUTUALISATION - RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport sur l'avancement du schéma de mutualisation,
- **ADOpte** les ajustements au schéma de mutualisation ci-dessous proposés :
 1. de supprimer du schéma de mutualisation la fiche action N° 12 relative au « fauchage mécanique ». Cette activité relève depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté urbaine au titre de la compétence voirie qui lui a été transférée.
 2. de reporter la date d'adhésion ou de retrait d'un service commun du 1^{er} janvier au 1^{er} juin pour intégrer les arbitrages financiers afférents dans le budget primitif, dont le vote intervient à compter de 2017 en mars et non plus en décembre de l'année précédente.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

C 17/03/07–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux au sein du service voirie-espaces public et d'un poste de technicien territorial et d'adjoint administratif au sein du service énergie à temps complet compter du 1^{er} avril 2017,

- **DECIDE** de transformer un poste d'adjoint administratif territorial en poste de rédacteur territorial à la Direction des ressources humaines, un poste d'agent de maîtrise en poste d'adjoint technique territorial à la Collecte et un poste de technicien territorial en poste d'ingénieur territorial à la Direction des systèmes d'information au 1^{er} avril 2017,

- **AUTORISE** la suppression du poste spécifique de responsable de site Gloriette à compter du 1^{er} avril 2017,

- **AUTORISE** le transfert d'un poste de technicien territorial du budget principal vers le budget mobilité à partir du 1^{er} avril 2017,

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des effectifs.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/08–RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS RELATIVE AU TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE LA RICHE DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACTE** le transfert des agents du service voirie de la commune de La Riche vers Tour(s)plus au 1^{er} avril 2017,

- **AUTORISE** en conséquence les créations d'emplois ci-dessus détaillées,

- **DECIDE** la mise en place d'une attribution différentielle de régime indemnitaire pour les personnels transférés dont le régime indemnitaire d'origine était plus favorable,

- **APPROUVE** les mises à disposition de services ou parties de services de Tour(s)plus auprès de la commune de La Riche suivants : le service voirie accompagné de la direction des services techniques pour l'équivalent d' 1.75 ETP.

- **APPROUVE** les mises à disposition de services ou parties de services de la commune de La Riche auprès de Tour(s)plus suivants : urbanisme et espaces verts correspondant à 7.73 ETP.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de services ou parties de services de Tour(s)plus auprès de la commune de La Riche,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de services ou parties de services de la commune de La Riche auprès de Tour(s)plus,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/09–RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la mise en œuvre à titre expérimental pour les années 2017 et 2018 de l'indemnité de départ volontaire dans les conditions,

- **PRECISE** que le dispositif de l'indemnité de départ volontaire concerne les agents territoriaux occupant un emploi permanent créé en référence ou non à un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/10–RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION POUR LA GESTION A TITRE PAYANT DU PERSONNEL DU CCAS DE TOURS PAR LE SERVICE DE MEDECINE ET LE SERVICE SOCIAL DE LA LA COMMUNAUTE URBAINE TOUR(S)PLUS.

Rapporteur : Monsieur CHAS, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la conclusion de deux conventions entre la Communauté urbaine Tour(s)plus et le CCAS pour la gestion à titre payant de son personnel par le service de médecine préventive, et par le service social de la Communauté urbaine Tour(s)plus, applicables dès le 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 3 ans renouvelables pour la même durée par reconduction expresse.

- **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer les conventions ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre des conventions.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/11–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT - CONSTRUCTION D'UN RESEAU METROPOLITAIN POUR L'INTERCONNEXION DES SITES COMMUNAUTAIRES ET DES DES SITES PUBLICS DES COMMUNES MEMBRES - REPORT D'UN RELIQUAT SUR LE FONDS D'EXTENSION.

Rapporteur : Monsieur GUILLEMIN, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public pour la réalisation et la gestion d'un réseau de communications électroniques à haut débit.

- **AUTORISE** M. le Président ou M. le Vice Président à signer l'avenant correspondant.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/12–POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT 2016 DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'AGGLOMERATION TOURANGELLE.

Rapporteur : Monsieur SCHWARTZ, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport 2016 de mise en œuvre de la politique de la ville sur l'agglomération tourangelle.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/13–CULTURE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU POINT HAUT.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 000 euros à l'association du Point H^AUT, au titre de la compensation financière des charges de fonctionnement des locaux attribués,
- **DIT** que les crédits correspondants figurent au budget primitif 2017 de Tour(s)plus ;

Vote à l'unanimité.

C 17/03/14–CULTURE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE TOURS (CDRT).

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1.149.531 € en vue de contribuer au fonctionnement général du Centre Dramatique Régional de Tours, au titre de l'année 2017, et d'une aide financière de 80.000 € pour l'entretien technique du bâtiment,
- **PRECISE** que les crédits figurent au budget principal 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/15–CULTURE - ATTRIBUTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU CENTRE DE CREATION CONTEMPORAINE OLIVIER DEBRE.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 180 000 euros à l'association gestionnaire du CCCOD, au titre de la compensation financière des charges de fonctionnement des locaux attribués,
- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2017, une subvention complémentaire exceptionnelle de 21 204 euros à l'association gestionnaire du CCCOD, au titre du remboursement des frais engagés pour l'inauguration du bâtiment.
- **DIT** que les crédits correspondants figurent au budget primitif 2017 de Tour(s)plus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

C 17/03/16–CULTURE - ATTRIBUTION SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2017 AU 37EME PARALLELE.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 25 000 euros au collectif du 37^{ème} Parallèle, au titre de la compensation financière des charges de fonctionnement des locaux attribués,

- **DIT** que les crédits correspondants figurent au budget primitif 2017 de Tour(s)plus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/17–CULTURE - ADOPTION CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 2018 ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS TOURS ANGERS LE MANS.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** pour l'année 2017 la convention jointe à la présente délibération entre Tour(s)plus et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans ;

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement pour 2017 d'un montant de 1 700 000 € ;

- **ACCORDE** deux subventions d'investissement pour 2017, l'une au titre des projets pédagogiques, d'un montant de 50 000 €, et l'autre pour le matériel informatique d'un montant de 25 000 € ;

- **DIT QUE** les crédits correspondants figurent au budget primitif 2017 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/18–ENERGIE - PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUITE AU DECRET N°2012-615.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme 2017 de renforcement de la sécurité des ouvrages de distribution de gaz naturel exploités par GRDF,

- **PRECISE** que GRDF sollicitera les autorisations nécessaires pour la réalisation de ce programme,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou le Vice-président délégué à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/19–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE GESTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président Délégué à signer une convention entre Tour(s)plus et l'Etat relative à la gestion du système d'endiguement.

Vote à l'unanimité.

C 17/03/20–GEMAPI - STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, Vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI de Tours.

Vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 21 heures 30.



Le Directeur Général des Services,

Frédéric BAUDIN-CULLIERE